



1557, rue Papineau
Montréal (Québec) H2K 4H7
Tél. : (514) 527-8895 Téléc. : (514) 527-1927
scfp687@bellnet.ca

Le mardi 26 avril 2022

Mise au point sur la négociation et la rétro salariale

À tous les membres de la station TVA Montréal,

Vous êtes nombreux à vous renseigner sur l'état de la négociation de notre prochaine convention collective ainsi que notre augmentation salariale rétroactive en 2022. Nous avons entendu vos préoccupations.

Votre syndicat tient à faire le point avec vous en vous informant sur la situation actuelle de votre station afin que vous ayez toute l'information de façon claire et transparente.

Négociation :

Tel que nous vous l'avons écrit en décembre dernier, le comité de négociation, composé d'employé(e)s qui ont toujours à cœur vos revendications, avait débuté son travail à l'automne, mais il a été dissout à la suite de notre victoire au Conseil Canadien (CCRI) pour fusionner les conventions de TVA Montréal et des stations régionales.

Effectivement, ce gain important, fruit de quatre ans de travail, nous empêche de débiter la négociation actuellement.

Nous avons fait reconnaître la nécessité de fusionner toutes les conventions et le CCRI nous a donné raison. Une station à elle seule, même celle de Montréal, ne peut donc pas aller négocier avec l'employeur. Nous avons fait la démonstration que nous n'avons pas un réel pouvoir de négociation face à un employeur qui se gère en une seule entité.

Initier des pourparlers avec l'employeur viendrait contredire la décision du CCRI et nuirait énormément à la suite des procédures pour faire fusionner nos conventions. Des démarches sont actuellement en cours au CCRI pour faire valoir la nécessité de n'avoir qu'une unité générale provinciale et nous vous informerons des progrès de celles-ci dès qu'il y aura du nouveau.

De son côté, l'employeur semble vouloir retarder l'inévitable en tentant tous les recours possibles, notamment en faisant appel de la décision du CCRI à la Cour d'appel fédérale, au lieu d'entreprendre rapidement les démarches pour terminer le processus de fusion des conventions des toutes les stations.

Augmentation salariale :

Nous vivons une situation économique précaire avec l'inflation qui frappe fort et nous comprenons tout à fait que vous aimeriez recevoir votre augmentation salariale rapidement. Cette augmentation doit être négociée dans une nouvelle convention collective et elle sera au cœur des négociations lorsqu'elles s'enclencheront avec l'employeur quand les démarches au CCRJ seront terminées.

À titre indicatif, sachez que pour l'ensemble des autres stations, le montant négocié était plafonné à 3% alors que le chiffre réel se situait à 3,4%. L'ensemble des employés ont perdu 0,4% par rapport à l'inflation réelle.

À nouveau, nous vous assurons que votre rétro salariale sera dans les enjeux de la négociation provinciale.

Votre syndicat est là pour entendre, lire et répondre à toutes vos préoccupations.

Votre Exécutif Montréal
Marc-André Hamelin, Vice-président
Martin Bourque, Dir. Administratif
Jérôme Lamarre, Dir. Support
Patricia Auger, Dir. Production/Post-production
Jérôme-Alexis Guimont, Dir. Information
Carl Beaudoin, Président provincial